



2016

La Journée départementale du réseau Parentalité 34

Cette journée a eu lieu le 3 juin dernier à Sète, elle a réuni 219 personnes venues de tout le département autour du thème : "La coopération parents - professionnels".

Ce thème a été choisi à partir des préoccupations des réseaux locaux. Il rappelle que le réseau est avant tout un REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), et qu'il est donc supposé accueillir des parents.

La matinée était animée par des "porteurs de paroles" (réseau de Lunel et de Gignac) qui ont engagé des dialogues et recueilli les témoignages des participants sur ce thème.

La conférence du sociologue Claude Martin portait davantage sur l'évolution de la famille d'une manière générale, et sur les difficultés de construction d'une politique publique adaptée. Car dans ce domaine comme dans d'autres, cette construction suscite des normes, qui elles-mêmes engendrent des résistances de la part des familles.

L'après-midi était consacré aux témoignages de 3 associations de parents : La Fabrik à partage et la MJC de Jacou, Cité Citoyenne qui porte un Clas dans le quartier St Martin à Montpellier, et les parents du LAEP Froment à Sète. Ces parents ont pu communiquer sur des actions de coopération avec des professionnels, notamment en expliquant les conditions nécessaires pour que cette coopération se mette en place.

L'évaluation globale de cette journée a été très positive. Toutefois, certains participants ont préféré la conférence, étant peu intéressés par les témoignages des opérateurs ; d'autres au contraire ont jugé la conférence trop généraliste et un peu redondante avec celles des années précédentes, ils ont préféré les témoignages "plus vivants, plus concrets, plus concernés par leurs pratiques".

La prochaine journée départementale aura lieu à Lunel, début octobre 2017 (le printemps 2017 étant consacré à des élections en France ...).

Conférence de Claude Martin - Notes

Thème : « Conseils et soutien à la parentalité : politiques publiques, normes et résistances »

En France, le mot « parentalité » est un néologisme qui apparaît dans les documents du Haut Conseil de la Famille (HCF).

Titre du diaporama présenté par Claude Martin : « Mais que font les parents ? », c'est un peu provocateur, volontairement. En fait, il faut distinguer 2 sens :

- que font les parents ?
- qui sont les parents ?

En anglais, il y a 2 mots différents : parenting et parenthood

2 sens différents :

- qui a la légitimité pour exercer le rôle de parent
- qui a les capacités, l'habileté pour être parent (pour « faire le parent »)

En France, on parle de dispositif ; ailleurs on parle de « programme ». Il y a les « parenting support polities » ou les « program parenting ».

Le mot parentalité vient de l'ordre public au départ et c'était à propos des parents « déficients »... quand les parents ne font pas leur travail - la parentalité qui échoue.

D'après un classement international, la France est mal classée en ce qui concerne le bien-être des enfants (notamment les relations parents-enfants). Cela pose question ...

C'est quoi la condition parentale contemporaine ? C'est la question qu'il faut nous poser... quelles sont les conditions de vie des parents ?

En termes de politique publique : quel est le problème ? La nature du problème... il y a controverse à propos de la nature du problème. Il y a un conflit permanent en fait, on n'est pas sûr d'être d'accord, et on n'est pas sûr d'avoir un axe : l'axe varie...

A définir : l'organisation vie familiale / travail

A définir : l'accompagnement de la transition vers l'âge adulte

Permettre de sanctionner l'entrée à l'âge adulte pour les jeunes.

L'autonomie, l'accès au 1^{er} emploi, au logement, au couple.

De quoi ont-ils peur nos jeunes ? De tomber du fil ? Peur de ne pas être assez performants ?

Alors que ce n'est pas un enjeu réel. Cette peur n'est pas justifiée. Il y a trop d'angoisse et de pression autour de la réussite scolaire (98% des élèves qui se présentent au Bac réussissent).

La condition parentale contemporaine c'est la peur du déclassement des jeunes par rapport à leurs parents, car les conditions de travail ne sont pas favorables.

Soutenir les parents c'est une vieille histoire... Histoire par exemple de l'EPE, de l'éducation populaire...

Des parents qui s'auto-forment mutuellement à l'exercice de leur rôle ce n'est pas nouveau. Et des conseils et des conseillers pour les parents, ce n'est pas nouveau non plus.

Cf : Spoke aux USA années 40 - Watson, Barelhan, Rosmond

En France : Laurence Pernoud...

La question de la normativité : ça a d'abord été les mères, on donnait des conseils aux mères, puis ce fut aux pères...

C'est une vieille histoire et en même temps il y a quelque chose de nouveau : des manières d'agir en direction des parents avec des dispositifs (des programmes) et avec des études pour tester leur efficacité.

Animation du réseau Parentalité 34 – 06 11 93 42 63 – contact@parentalite34.fr – www.parentalite34.fr

Exemple :

Program : le PPP, le Positiv Parenting Program, c'est un produit commercialisé qui est acheté par certaines collectivités, mais ça ne marche pas très bien en France...

Car en France on a un contre modèle : l'empowerment : aider les parents à développer leurs compétences par eux-mêmes...

Ces programmes ne sont pas fondés sur la science et pas reproductibles, néanmoins ils vont arriver en France. Il faudrait plutôt les ajuster aux populations à qui ils s'adressent ; les co-construire.

Dans le monde anglo saxon c'est très développé déjà. Il y a des revues qui rendent compte des travaux réalisés.

La thématique du risque : l'hyper contrôle des parents sur leurs enfants...

« On n'a jamais été autant protégé et on n'a jamais eu autant peur du risque » (Robert Castel)

Comment on écrit les politiques de soutien à la parentalité ? Cela passe par une institutionnalisation.

Il y a différentes matrices (santé - éducation...), et des balances : empowerment vs program etc...

« L'universalisme proportionné » : être universel et en même temps cibler pour les plus démunis...

Notes de 2^{ème} partie (questions – réponses)

Actuellement, ce qui est observé chez les parents, c'est le besoin d'un conseil ponctuel à un problème ponctuel : « je veux une réponse anti risque ».

C'est autrement qu'il faut agir : proposer autre chose - des alternatives, et voir les choses autrement... accepter que les enfants nous apprennent des choses aussi (ex : internet).

Par exemple, organiser un groupe de parole de parents et faire venir un enseignant ou un docteur (et lui payer une consultation) pour discuter ensemble.

Inventer du décroisement et lutter contre l'utilitarisme des parents...

Poser les questions autrement, de façon plus globale sur la relation entre le parent et son enfant.

Une assistante sociale pose une question : la place du père est assez compliquée, je constate une évolution de cette place, notamment pour les pères en situation carcérale...

Mr Martin répond sur l'évolution du rôle des pères, de la fonction paternelle : ouverture de la palette des possibles.

Avant : uniformité des modèles de pères (incarnation de l'autorité...)

Après : palette plus élargie même si les modèles anciens sont toujours présents... (Pouvoir paternel, vision hiérarchique).

Il y a maintenant un modèle de co-parentalité, dire qu'un modèle doit supplanter l'autre est faux, la réalité n'est pas uniforme.

La médiation familiale par exemple... « il faut rester parents après le divorce »... Dans quel monde entrent les professionnels quand ils approchent une famille ? De quels modèles sont-ils imprégnés ? Comprendre que cette famille conçoit les choses autrement et que cette façon de voir n'est pas forcément fautive...

D'abord « entendre » : écouter ce que l'autre a en tête. C'est la 1^{ère} des choses et ensuite... on peut construire ensemble.

Dans la condition parentale, ou dans la vision d'avenir des jeunes, il y a également une lecture générationnelle : « ne pas avoir la même condition que ma mère » ou « ne pas être comme mon père »...